



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : CULTURE

31/ Cinéma municipal Le Luxy
Association Cinéma Public Val-de-Marne - ' Maternelle
au cinéma ' - ' Collège au cinéma ' - Festival Ciné Junior -
Conventions - Tarifs

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_31-AI
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 31

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 31

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme MEDEVILLE, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BOUILLAUD, Conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

31/ Cinéma municipal Le Luxy

Association Cinéma Public Val-de-Marne - ' Maternelle au cinéma ' - ' Collège au cinéma ' -
Festival Ciné Junior - Conventions - Tarifs

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant l'adhésion de la Ville (pour le compte du cinéma municipal Le Luxy) à l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'année 2023-2024,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que l'association Cinéma Public Val-de-Marne fédère depuis 1978 les salles de cinéma municipales et associatives du Val-de-Marne afin de défendre un service public de qualité en matière de diffusion et d'exploitation cinématographique,

considérant qu'elle coordonne les dispositifs « Maternelle au cinéma » et « Collège au cinéma » et offre aux écoles maternelles et collèges du Val-de-Marne, qui le souhaitent, la possibilité de sensibiliser les élèves au cinéma par la découverte en salles de films contemporains ou du patrimoine reconnus pour leurs qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ces dispositifs et souhaite les renouveler pour l'année 2024/2025,

considérant que participer au festival Ciné Junior 2025, organisée par cette même association, permettrait au cinéma municipal Le Luxy de programmer des œuvres et animations inédites aux tarifs négociés par l'association et permettrait de valoriser à plus large échelle la programmation jeune public du cinéma,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure des conventions de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne chargée de la mise en œuvre des dispositifs « Maternelle au cinéma » et « Collège au cinéma » et de la coordination du festival Ciné Junior 2025,

considérant qu'il convient à cet effet de renouveler l'adhésion de la Ville à cette association dans les mêmes conditions que la précédente délibération,

considérant qu'il convient également de fixer les nouveaux tarifs du cinéma municipal Le Luxy tels que prévus dans ces conventions,

vu les conventions, ci-annexées,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville (pour le compte du cinéma municipal Le Luxy) à l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'année 2024-2025, dans les mêmes conditions que la précédente délibération (susvisée).

ARTICLE 2 : APPROUVE les conventions de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy des dispositifs « Maternelle au cinéma » et « Collège au cinéma » pour l'année 2024/2025 et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 3 : FIXE les nouveaux tarifs du cinéma municipal Le Luxy dans le cadre de ces 2 dispositifs comme suit :

- « Maternelle au cinéma » : 2,50 € par élève et par séance / gratuit pour l'accompagnateur
- « Collège au cinéma » : 2,80 € par élève et par séance / gratuit pour l'accompagnateur

ARTICLE 4 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour la participation à la 35^{ème} édition du festival Ciné Junior qui se déroulera du 29 janvier au 11 février 2025 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/10/2024